



**PRÉFET
DE MAYOTTE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de l'environnement
de l'aménagement et du logement**

Mamoudzou, le 16 avril 2021

**Décision n° 8 / DEAL / 2021
portant répartition des points de la NBI Durafour
Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Mayotte**

LE DIRECTEUR DE LA DEAL DE MAYOTTE

- VU** les lois organiques n°2010-1486 et 2010-1487 du 7 décembre 2010 relative au Département de Mayotte ;
- VU** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- VU** la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;
- VU** la loi organique n°2007-223 et la loi n°2007-224 du 21 février 2007 portant dispositions statutaires relatives à l'outre-mer ;
- VU** la loi n°2010-146 du 5 juillet relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;
- VU** le décret n°2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU** le décret n°2010-1582 du 17 décembre 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans les départements et régions d'outre-mer, à Mayotte et à Saint-Pierre et Miquelon ;
- VU** le décret n°2017-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État ;
- VU** le décret du 11 juillet 2019 portant nomination du Préfet de Mayotte, Monsieur Jean-François COLOMBET ;
- VU** la circulaire du 5 janvier 2018 relative à la représentation des femmes et des hommes au sein des organisations consultatives de la fonction publique de l'État ;
- VU** l'arrêté ministériel du 30 juin 2020 portant nomination d'Olivier KREMER en qualité de directeur de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Mayotte ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°2020-DEAL-534 du 28 août 2020 portant délégation de signature à Monsieur Olivier KREMER, directeur de la DEAL de Mayotte ;
- VU** l'arrêté n°1 du 14 janvier portant subdélégation de signature à Monsieur Jérôme JOSSERAND, directeur adjoint de la DEAL ;

Vu la nouvelle bonification indiciaire (NBI) instaurée dans le cadre des accords dits Durafour par l'article 27 de la loi n°91-73 du 18 janvier 1991

Vu l'information portée aux organisations syndicales du comité technique du 15 avril 2021

Considérant l'arrêté du 26 décembre 2012 qui accorde 130 points de NBI pour 3 emplois de catégorie A et 3 emplois de catégorie B

Considérant la décision n°2016/114 DEAL/SG/UGAFRH du 12 mai 2016 répartissant les 130 points de NBI

SUR PROPOSITION du DEAL adjoint,

DÉCIDE

Article 1^{er}

Répartition des points de NBI pour les agents de catégorie A

Catégorie A (85 points)	Points	Date d'effet
Responsable de l'unité ADS (vacant) SDDT	30	Prise de poste
Responsable de l'unité financement logement social SDDT	30	01/01/21
Responsable de l'unité aménagement opérationnel SAEC	25	01/01/21

Article 2

Répartition des points de NBI pour les agents de catégorie B

Catégorie B (45 points)	Points	Date d'effet
Adjoint au responsable de l'unité ADS	20	01/01/18
Responsable – pilotage budgétaire - dialogue de gestion	15	01/04/20
Adjoint unité transports et sûreté	10	01/01/18

Le Secrétariat général commun de Mayotte est chargé de la mise en œuvre de la présente décision d'attribution de la NBI au bénéfice des titulaires des postes concernés,

Pour le préfet et par délégation
Le directeur,

Diffusion :

- Secrétaire général commun départemental de Mayotte (chronos)

